



4

REGISTRE DES NAISSANCES

A

POUR LES NAISSANCES

dans l'arrondissement d'état civil de *Cossonay.*

LE DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE

déclare

que le présent registre renferme *deux cents* pages.

Lausanne, le *5 septembre* 1899.

Le Chef de service du Département,

L. Faure



Ce volume fait suite à un volume précédent dont
les inscriptions sont du n° 59 de l'année 1892, au n° 48 de
l'année 1899. Ce que nous certifions.

Cossonay, le 25 septembre 1899.



L'Officier de l'état civil,

H. Pader
Clerk

N° 49.

Gonet Berthe-Régina
Valentine.

Le vingt-cinq septembre mil huit cent quatre-vingt-
deux-neuf à six heures minutes du matin
est née à Peuthalatt

Gonet Berthe-Régina-Valentine fille légitime
de François Gonet Profession: agriculteur
de Quarrens domicilié à Peuthalatt
et de Lina Louise Epais
de Peuthalatt

Inscrit au présent registre le vingt-cinq septembre
mil huit cent quatre-vingt-deux-neuf sur la déclaration du père

Confirmé après lecture faite :

Gonet Epais

Pr L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à Quarrens.

L. Sechaud
Reupst.

N° 50

Sechaud Louis-Georges.

Le deux octobre mil huit cent quatre-vingt-
deux-neuf, à onze heures minutes du soir
est né à Cobbonay

Sechaud Louis Georges fils légitime
de Louis Alphonse Sechaud Profession: employé de bureau
de Daillens domicilié à Cobbonay
et de Emma née Frisch
de Heppisau (Wurtemberg)

Inscrit au présent registre le quatre octobre
mil huit cent quatre-vingt-deux-neuf, sur la déclaration du père

Confirmé après lecture faite :

L. Sechaud

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à Daillens.

W. Bader
Vor

N° 51
Rod Henri Albert

Le quatre octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf à cinq heures _____ minutes du matin _____
est _____ né _____ à Cottonay _____
Rod Henri Albert _____ fil-s légitime _____
de ~~Cocelles le Prat, Repray et Nézières~~ Profession: charron _____
de ~~Cocelles le Prat, Repray et Nézières~~ domicilié à Cottonay _____
et de Hélène-Aline née Dupuis _____
de Sourcelles _____

Inscrit au présent registre le cinq octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix-neuf _____ sur la déclaration du père _____
5^e ligne ci-dessus, approuvé la radiation de 6 mots, remplacés par "Edouard Rod."

Confirmé après lecture faite :

Edouard Rod

fr L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à Cocelles le Prat
et Nézières _____

L. Sechaud
Reupf.

N° 52
Venthoey Jean-François

Le cinq octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf à sept heures _____ minutes du soir _____
est _____ né _____ à Cottonay _____
Venthoey Jean-François _____ fil-s légitime _____
de Eugène Venthoey _____ Profession: charpentier _____
de Compiègne _____ domicilié à Cottonay _____
et de Ida née Paudni _____
de Wismis _____

Inscrit au présent registre le sept octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix-neuf _____ sur la déclaration du père _____

Confirmé après lecture faite :

Eugène Venthoey

fr L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à Lucens _____

L. Sechaud
Reupf.

N^o 53
Gilliand Alois Albert

Le vingt-trois octobre mil huit cent quatre-vingt-
neuf à une heure _____ minutes du matin

est _____ né à Cobonay

Gilliand Alois Albert fils légitime

de Mme Gilliand Profession: gendarme

de Bombremont-le-Grand domicilié à Cobonay

et de Mme Louise née Baudin

de Mollens

Inscrit au présent registre le vingt-trois octobre
 mil huit cent quatre-vingt- neuf, sur la déclaration d upère

Confirmé après lecture faite :

Gilliand Capois

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à Bombremont
le Grand.

H. Baudin
 Vor

N^o 54
Vachet Elise Hermence

Le vingt-trois octobre mil huit cent quatre-vingt-
neuf à une heure _____ minutes du matin

est _____ née à Lachaux

Vachet Elise Hermence fille légitime

de Alexis David Vachet Profession: agriculteur

de Arnea domicilié à Lachaux

et de Louise née Guex

de Lachaux

Inscrit au présent registre le vingt-sept octobre
 mil huit cent quatre-vingt- neuf, sur la déclaration d upère

Confirmé après lecture faite :

Alexis Vachet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

Communiqué à Arnea

H. Baudin
 Vor

N° 55

Guibert Maxime

Le vingt-trois octobre mil huit cent quatre-vingt-
neuf à quatre heures quinze minutes du matin
 est né à Cottonay

Guibert Maxime fils légitime
 de Jules Guibert Profession: employé de bureau
 de Villars sous Yens domicilié à Cottonay
 et de Henriette Octavie née Grand
 de Villars sous Yens

Inscrit au présent registre le vingt-huit octobre
 mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf sur la déclaration du père

Confirmé après lecture faite:

Guibert

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Ch. BadaCommuniqué à Villars sousYens.

N° 56.

Berger Henri Auguste

Le quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf à dix heures deux minutes du soir
 est né à Lachaux

Berger Henri Auguste fils légitime
 de Louis Gustave Berger Profession: agriculteur
 de Éclépens domicilié à Lachaux
 et de Augusta Amélie Guea
 de Lachaux

Inscrit au présent registre le sept novembre
 mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, sur la déclaration du père

Confirmé après lecture faite:

J^e Berger.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Ch. BadaCommuniqué à La Sarraz.

N^o 57
Baudet Rose Hortense

Le quatorze novembre mil huit cent quatre-vingt-
neuf, à huit heures minutes du matin

est née au Moulin d'Amour, rive Gollion

Baudet Rose Hortense fille légitime

de William Alois Baudet Profession: agriculteur

de Stagnières domicilié au Moulin d'Amour, rive Gollion

et de Hélène Héritier

de Neublondins

Inscrit au présent registre le seize novembre

mil huit cent quatre-vingt-neuf sur la déclaration du père

Confirmé après lecture faite :

William Baudet

Communiqué à Echallant.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

[Signature]

N^o 58
Cloux Emilie Sophie

Le dix-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf à onze heures minutes du soir

est née à Cottonay

Cloux Emilie Sophie fille illegitime

de Lina Victoire Cloux Profession: domestique de campagne

de L'Isle domicilié à Cottonay

~~et de elle même fille de Albert Henri Cloux et de Emilie née Bourrecond~~

de

Inscrit au présent registre le vingt novembre

mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf sur la déclaration de Emilie Cloux

née Bourrecond, à La Courbe rive L'Isle, grand-mère de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Emilie Cloux Bourrecond

Communiqué à L'Isle

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

[Signature]
Reupst.

N^o 59
RoCHAT Eugénie Made-
leine.

Le vingt-huit novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf à trois heures _____ quatre minutes du soir _____
est _____ née à Cossonay _____

RoCHAT Eugénie Madeleine _____ fil-le légitime _____
de Paul Louis RoCHAT _____ Profession : maréchal _____
de Éclépens et du Lieu _____ domicilié à Cossonay _____
et de Sophie Marie Hortense Huguenin _____
de La Sarraz et du Locle _____

Inscrit au présent registre le vingt-huit novembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix-neuf _____ sur la déclaration du père . _____

Confirmé après lecture faite :

Paul RoCHAT

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

H. Baudouin

Communiqué à La Sarraz
et au Lieu . _____

N^o 60
DeLacrétaZ Fernand Lucien

Le vingt-quatre décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf à dix heures _____ minutes du matin _____
est _____ né à Peuthalatz _____

DeLacrétaZ Fernand Lucien _____ fil s légitime _____
de Charles Henri Louis DeLacrétaZ _____ Profession : meunier _____
de La Pratt. et Yverne _____ domicilié à Peuthalatz _____
et de Marie Louise née Schöli _____
de Guggisberg (Berne) _____

Inscrit au présent registre le vingt-trois décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix-neuf _____ sur la déclaration du père . _____

Confirmé après lecture faite :

L. DeLacrétaZ

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

L. Schauf. Ruyot

Communiqué à Romaninotier et
Aigle . _____

Le N^o 60, à la page 6, est la
dernière inscription dans l'an-
née 1899.
Les deux doubles du présent
registre sont conformes,
ce qui nous certifie.
Cossonay, le 31 décembre 1899
L'Officier de l'état civil,
Baudouin
Un double a été remis le
4 janvier 1900 à l'autorité
cantonale de surveillance,
en vertu de l'article 2 de
la loi.
Cossonay, le 4 janvier 1900.
L'Officier de l'état civil,
Baudouin

